



Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous siégeons aujourd'hui dans une instance essentielle, où se joue l'avenir de la carte scolaire dans notre département. Ce moment est crucial car il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique des effectifs, mais d'un véritable choix politique : **quelle École voulons-nous pour les élèves de notre département ?**

La situation nationale et locale de l'Éducation Nationale suscite des inquiétudes profondes : les défis restent entiers. Le manque de remplaçants devient une constante, un état de fait qui précarise les conditions d'apprentissage des élèves et dégrade le quotidien des enseignants.

Pour répondre à ce besoin, Madame la Directrice Académique, vous nous avez indiqué en CSA que vous souhaitez utiliser les postes qui vous seraient alloués en cours d'année pour recruter des contractuels affectés au remplacement. Nous vous demandons une vigilance quant à la formation de ces collègues.

Par ailleurs, l'UNSA Education salue la volonté d'agir et la dynamique locale engagée autour de la mixité scolaire et sociale. Le groupe de réflexion et de suivi sur la mixité lancé par vos services, Madame la Directrice Académique, témoigne d'une prise de conscience et d'un engagement à réfléchir collectivement aux moyens de renforcer la mixité dans nos écoles. Cependant, nous resterons vigilants quant aux moyens qui seront alloués et aux dispositifs qui seront mis en place.

Un premier « Enseignant chargé de mission mixité » est en poste. Seul le temps de l'expérimentation et son évaluation pourront témoigner de la réussite du projet, permettre d'en mesurer l'impact concret et ainsi, de justifier son éventuel déploiement.

Si d'autres postes de ce type venaient à être créés, nous demandons à ce que des fiches de postes précises soient établies, en groupe de travail, afin de garantir une vision claire de leurs missions.

Concernant les ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée 2025, nous alertons sur la nécessité d'ouvrir des classes dans plusieurs écoles du département où les effectifs justifient pleinement ces créations. **Notamment l'école Alain de Saint-Cyprien** qui prévoit une moyenne de 28,2 élèves par classe à la rentrée ! Aussi, il nous semble important que les ouvertures provisoires de l'an dernier devraient être pérennisées pour établir une stabilité dans les équipes, répondre aux besoins réels des familles et garantir une scolarité de qualité pour tous. Nous pensons notamment à **l'école maternelle de Bages. C'est exactement la raison pour laquelle nous revendiquons à l'occasion de chaque carte scolaire de vraies ouvertures et non des moyens provisoires.**

L'UNSA Education rappelle la nécessité d'une prise en charge digne et adaptée des élèves en situation de handicap. La création de 2000 postes d'AESH à l'échelle nationale est une avancée, mais elle ne saurait masquer les insuffisances du système d'accompagnement. Trop d'élèves restent encore sans solution adaptée, ce qui met en difficulté non seulement les familles concernées, mais aussi l'ensemble de la communauté éducative. Nous demandons que l'Éducation Nationale soit pleinement intégrée dans les décisions d'orientation vers les établissements médico-sociaux (ESMS) et que la transparence soit faite sur les affectations.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement indéfectible au principe fondamental selon lequel les fonds publics doivent être exclusivement dédiés à l'École publique. L'État continue de financer en partie les établissements privés sous contrat, alors que l'École publique manque de moyens pour assurer pleinement ses missions. Ce financement contribue à accentuer les inégalités scolaires en favorisant un système éducatif à plusieurs vitesses. L'argent public doit servir à garantir un service public d'éducation accessible à tous, laïc et sans discrimination sociale ou territoriale.

Nous sommes ici pour défendre une École qui assure à chaque élève les conditions d'apprentissage auxquelles il a droit. L'École de la République doit être un pilier de l'égalité et de la justice sociale. L'UNSA Education veillera à la réalisation de contrôles budgétaires dans tous les établissements privés sous contrat et à ce que les évaluations pédagogiques de toutes les personnes exerçant dans les établissements privés soient réalisées.

Nous comptons sur vous pour entendre nos revendications et prendre des décisions à la hauteur des enjeux.

Merci pour votre attention.